

NYON RÉGION

Conseil Régional

Le 9 mars 2004

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°5 - 2004

Concerne : demande de crédit de Chf 30'000 pour participer à l'étude du schéma directeur du périmètre de l'agglomération nyonnaise en vue de l'identification et de la qualification des secteurs d'activités économiques

Responsable : Aldo Fossati

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Historique et contexte

La société coopérative de PoleNyon a été mise en place en 1998. Treize communes du district, la région ainsi que l'Etat de Vaud sont les partenaires de PoleNyon.

PoleNyon inscrit son action visant à valoriser deux sites régionaux dans la concrétisation logique des engagements du plan directeur régional de 1993. Elle inscrit également son action dans le cadre de la politique cantonale des pôles de développement économique. Le potentiel des sites permettrait de contribuer significativement au rééquilibrage habitat/emploi recherché.

Tout en étant membre fondateur et partenaire de la société coopérative, la municipalité de Nyon a contesté dans le courant de l'année 2002 les différentes études et actions entreprises par PoleNyon depuis 1998. Il faut noter que toutes ces études ont été menées en étroite concertation avec les services de l'Etat et avec une participation financière significative du crédit des pôles.

L'objet central de la critique de la ville de Nyon concerne le projet de planification du site 1B partiellement situé sur le territoire de sa commune, ses conséquences pour la ville de Nyon et surtout l'intention de valorisation du parc chevalin. Nous vous rappelons que la société coopérative peut acquérir ces terrains sous conditions.

Malgré de nombreuses tentatives visant à résoudre ce différend, la commune de Nyon a quitté la société coopérative de PoleNyon au printemps 2003.

Le site 1B étant situé aux portes d'entrée nord de la ville et compte tenu du développement potentiel, il convient donc pour la planification de ce site de trouver un accord avec la commune de Nyon.

En raison des problèmes de communication directes et en vue de rechercher une solution au problème, un comité de pilotage a été mis en place en début d'année 2003 avec l'appui du chef du département des infrastructures.

Après avoir vainement recherché un accord sur les données de base, il a été convenu de cerner la question des secteurs d'activités économiques dans le cadre d'un périmètre plus large tenant compte des zones existantes et des nombreux facteurs à prendre en considération. Il importe en effet de bien cerner les interrelations qui prévalent entre le développement potentiel des secteurs d'activités économiques et l'aménagement du territoire (paysage, urbanisation, environnement, mobilité et transports) au sein de ce périmètre.

C'est ainsi qu'il est proposé d'engager la réalisation d'un schéma directeur du périmètre de l'agglomération yonnaise¹ en vue de l'identification et de la qualification des secteurs d'activités économiques.

2. Importance de l'objet

Les huit communes concernées (Nyon, Prangins, Duillier, Trélex, Grens, Signy-Avenex, Eysins et Crans-près-Céligny) ont validé, le 29 septembre 2003, le principe et le cahier des charges de l'exercice. Le règlement pour l'attribution du mandat et le cahier des charges sont joints en annexe.

Cet exercice constitue un enjeu de taille. En effet, le schéma directeur permettra d'identifier et de **qualifier les secteurs d'activités économiques de ce périmètre**. Il sera alors possible de procéder à la planification de détail du site 1B ou d'autres sites qui auront été identifiés dans le cadre de la procédure. C'est donc **au terme de cet exercice qu'il sera possible d'envisager la viabilisation du pôle 1B**. La recherche de l'équilibre habitat/emploi du district nécessite de disposer d'une base de planification consensuelle.

Les représentants des différentes communes seront associés au suivi de l'exercice par leur participation au comité de pilotage (COFIL) qui validera les différentes étapes de l'exercice.

La démarche devra être coordonnée avec le niveau régional. Il conviendra que les objectifs d'aménagement et de développement du périmètre de l'agglomération yonnaise soient cohérents avec les orientations des lignes directrices de la révision du plan directeur.

Parallèlement, un exercice à peu près similaire centré sur la requalification du site 1C est entrepris par les communes de Gland, Vich et PoleNyon. Il conviendra de procéder à des échanges entre ces deux exercices.

3. Déroulement des travaux , calendrier et budget

Le coût de la procédure est estimé à Chf 200'000.-. Le crédit des pôles assumera 70% du coût de l'étude. Le solde sera partagé entre la ville de Nyon et le Conseil régional.

¹ La notion d'agglomération est prise uniquement dans le sens du périmètre d'études

Le montant nécessaire pour que le Conseil régional participe à cette étude est de Chf 30'000.- HT imputable au poste 230.3810 « fonds d'investissement »

Un comité de pilotage de l'étude a été mis en place, il comprend des représentants des huit communes concernées et également un représentant du Conseil régional, de Polenyon et plusieurs représentants des services de l'Etat.

Cette démarche sera cependant coordonnée avec le processus d'élaboration des lignes directrices et également avec l'étude MEP entreprise par les communes de Gland et Vich ainsi que le groupe opérationnel des pôles et PoleNyon.

Le calendrier projeté est le suivant

Avril 2004	Décision du Conseil intercommunal sur la participation financière à l'élaboration du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise en vue de la qualification des secteurs d'activités économique
Mai 2004	Lancement de l'appel d'offres sur invitation
Juillet 2004	Adjudication du mandat
Mars 2005	Document final provisoire
Avril - mai 2005	Validation de l'étude, présentation publique

4. Conclusion

L'élaboration de ce schéma directeur intercommunal en vue de qualifier les secteurs d'activités économiques est la voie par laquelle le conflit du site 1B de PoleNyon / Ville de Nyon pourra trouver son issue. Il est vraisemblable que cette étude ouvrira la voie à d'autres chantiers potentiels (équipement, logement, urbanisme, transports, organisation au sein du périmètre,...) sur lesquels les communes du périmètre auront sans doute à travailler par la suite.

Lorsque l'étude du schéma d'agglomération sera bien engagée, la planification de détail sur les secteurs d'activités économiques (1B,...) pourra normalement être entreprise en parallèle.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu	le préavis du comité de direction n°5-2004 concernant le schéma directeur du périmètre de l'agglomération nyonnaise en vue de l'identification et de la qualification des secteurs d'activités économiques
ouï	le rapport de la commission
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'accorder le crédit de Chf 30'000 pour l'étude du schéma directeur du périmètre de l'agglomération nyonnaise en vue de l'identification et de la qualification des secteurs d'activités économiques

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 mars 2004, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire

J.-P. Deriaz

P. Freudiger